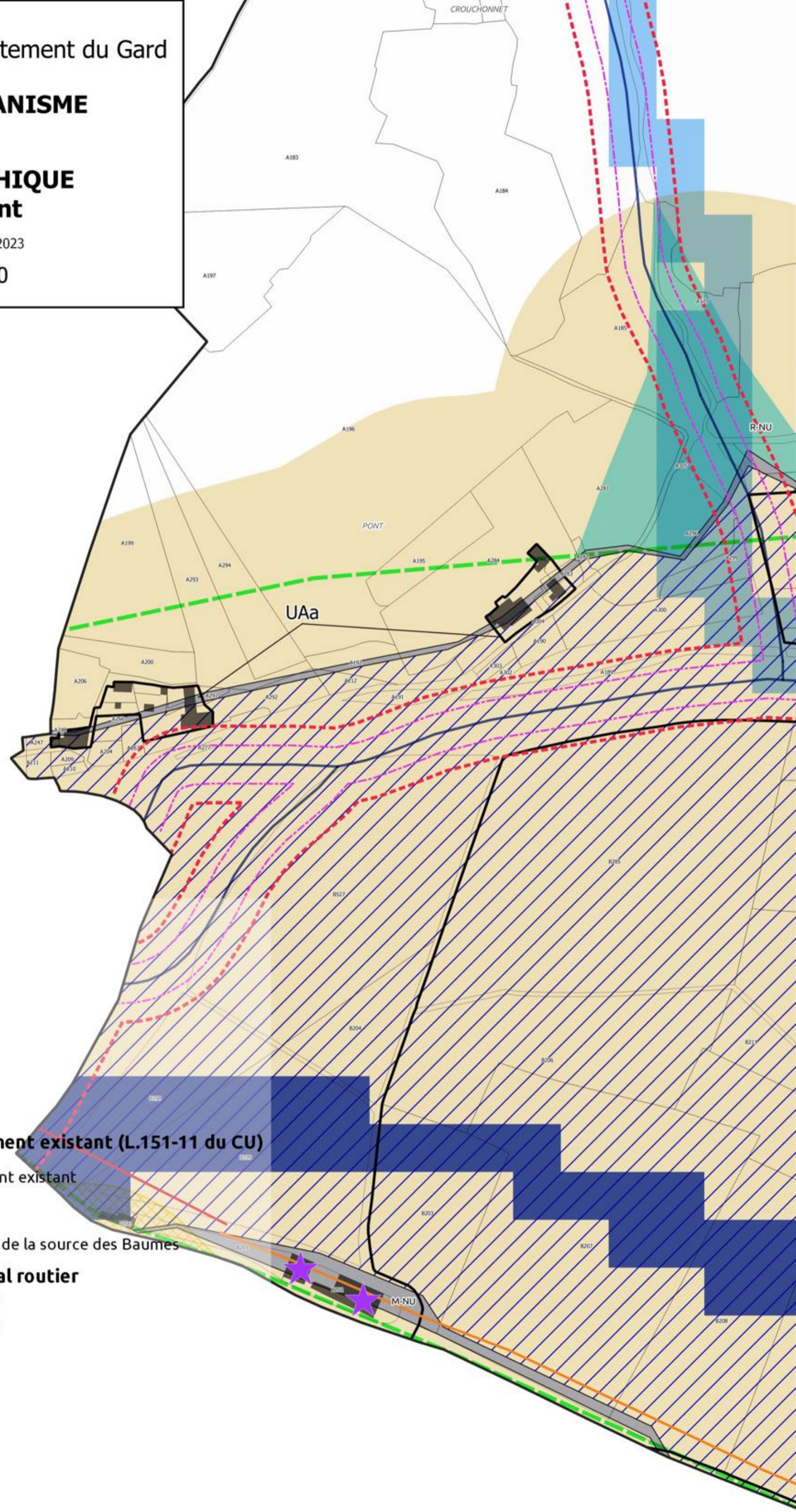


PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE Hameau du Pont

Document approuvé le 03/02/2023

ECHELLE : 1/2000



Informations générales

- Batiment
- Parcelle

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine centre-bourg
- UAa : Zone urbaine hors assainissement
- Ap : Zone agricole protégée
- Np : Zone naturelle protégée

Changement de destination de bâtiment existant (L.151-11 du CU)

- Changement de destination de bâtiment existant

Contraintes sanitaires

- Périmètre de captage éloigné du forage de la source des Baumes

Application du schéma départemental routier

- Marge de recul 25m par rapport aux RD
- Marge de recul 15m par rapport aux RD

Risques

- Aléa érosion des berges (10m)
- Aléa débordement (20m)
- Aléa retrait/gonflement argile moyen
- Ruissellement aléa résiduel
- Ruissellement aléa fort
- PPRI - Secteur d'aléa Fort Non Urbanisé
- PPRI - Secteur d'aléa Modéré Non Urbanisé
- PPRI - Aléa Résiduel en secteur Non Urbanisé

